

PARC ÉOLIEN DU GRAND CHAVALARD

Interrogations sur les répercussions pour les riverains

Alors que le plan d'aménagement détaillé intercommunal du parc éolien du Grand Chavalard a été mis à l'enquête publique, le Grand Conseil se pose des questions quant aux nuisances occasionnées par les éoliennes sur les riverains. Dans une interpellation urgente, quatre députés du PDCB, Laurent Léger, Pascal Luisier, Jean-Daniel Bruchez et Nicolas Voide, s'en inquiètent. Ils soulignent que les éoliennes situées

proches des habitations ou dans des zones paysagères d'importance sont décriées dans toute l'Europe. *«Certains pays prennent des mesures importantes pour éviter les nuisances esthétiques et de voisinage, comme le bruit»*, notent-ils.

Du côté de la Suisse, le chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, Jean-Michel Cina, rappelle le contexte de sortie du nucléaire dans lequel nous sommes: *«Il*

va falloir relever des défis difficiles», continue-t-il. Pour cela, la stratégie cantonale d'approvisionnement énergétique mise sur l'énergie éolienne de manière importante, tout comme sur le solaire. Des technologies qui ont leurs avantages et leurs inconvénients, reconnaît le ministre. Concrètement, *«nous avons choisi de concentrer la production sur quelques sites propices et non d'en mettre partout»*.

Le parc éolien du Grand Chavalard prévoit une production de 10 millions de kWh. *«Le Conseil d'Etat pourra se prononcer quand il aura le dossier en main. Pour l'instant, c'est au porteur de projet de le défendre au stade de la mise à l'enquête»*, poursuit-il, en ajoutant qu'au final, le dernier mot revient à la population qui doit dire si elle veut ou non de ces éoliennes sur son territoire. ● LF

Lire également en page 13.